AB/CKS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

0262

DECRET N°2020-____/PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université de Dédougou.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier . Ministre ;

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation;

VU le décret n°2017-1307/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Universitaire Polytechnique de Dédougou en Université de Dédougou;

VU le décret n°2018-0555/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Dédougou;

VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

VU la lettre n°107-2019/CAMES/SG/KP du 25 septembre 2019 transmettant les résultats obtenus par les enseignants-chercheurs de l'Université de Dédougou à la 41^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine (RCA);

- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 26 février 2020 ;

DECRETE

Article 1: Il est créé au titre de l'année 2019 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 41^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine (RCA), quatre (4) emplois de l'enseignement supérieur à l'Université de Dédougou repartis ainsi qu'il suit :

1) trois (3) emplois de maître de conférences dont :

- un (1) emploi de maître de conférences en Biologie et Ecologie Animales à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT);
- un (1) emploi de maître de conférences en Biochimie (substances naturelles) à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT);
- un (1) emploi de maître de conférences en Géosciences et environnement à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT).

2) un (1) emploi de maître-assistant :

 un (01) emploi de maître-assistant en Biologie et Ecologie Végétales à l'Institut des Sciences de l'Environnement et du Développement Rural (ISEDR). <u>Article 2</u>: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

LINA

Ouagadougou, le 10 avril 2020

Prodide an

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Alkassoum MAIGA

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances

et du Développement

Lassané KABORE